

# LEADER+ QUERCY ROUERGUE

La lettre électronique  
du Groupe d'Action Locale  
n°2 - Septembre 2008

- Des nouvelles du futur programme LEADER 2007-2013 Page 1
- Les fondamentaux LEADER et les nouveautés Page 2
- La mise en œuvre du programme en Quercy Rouergue Page 2
- Concrètement, comment ça va marcher? Page 3

## LA CANDIDATURE QUERCY ROUERGUE RETENUE !

La candidature\* à l'appel à projet régional LEADER 2007-2013, déposée par le GAL le 25 Avril dernier, a été approuvée par le Comité Régional de Sélection qui s'est réuni le 24 Juillet 2008. Désormais, il reste à accomplir un travail technique important pour aboutir avant fin novembre à la signature de la convention entre le GAL, l'autorité de gestion et l'autorité de paiement. Cette convention fixera notamment le plan de développement définitif du Quercy Rouergue ainsi que le montant de l'enveloppe financière attribuée.

Plusieurs prescriptions indispensables pour permettre le conventionnement ont été formulées par le Comité Régional de Sélection et sont en cours d'intégration dans le plan de développement Quercy Rouergue :

- \* **en terme de stratégie**, les dispositifs du plan de développement devront correspondre au plus près aux fiches mesures du Document Régional de Développement Rural
- \* **en terme de gouvernance**, les modalités de fonctionnement et d'organisation devront être précisées dans une convention passée entre le GAL et les Pays
- \* **en terme d'éligibilité des opérations**, privilégier les dépenses d'investissements matériels et s'assurer des contreparties publiques mobilisables qui permettront d'appeler du FEADER en co-financement

Pour accompagner le GAL, une plate-forme d'appui régionale composée de la DRAF, du Conseil Régional et du CNASEA se rendra sur chaque département à l'invitation de la DDAF/DDEA (service de proximité référent pour le programme LEADER 2007-2013) pour des réunions de travail mi-octobre.

\*le dossier complet est consultable sur [www.leader-quercyroergue.org](http://www.leader-quercyroergue.org)

## ET EN MIDI-PYRÉNÉES ?

- \* La composition du Comité Régional de Sélection : Conseil Régional Midi-Pyrénées, Préfecture de Région, DRAF, Conseils Généraux et CNASEA.
- \* 18 territoires se sont portés candidats, dont 16 pour la première vague de candidature, deux préférant déposer une candidature pour la seconde vague, à savoir le 15 septembre 2008
- \* Sur les 16 territoires candidats, 14 candidatures ont été acceptées
- \* La somme des demandes relatives à la première vague s'établit à 33M€ pour une enveloppe totale attribuée à LEADER en Midi Pyrénées de 30M€



## Les fondements du programme LEADER

**L**EADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) est un programme de l'Union Européenne qui s'inscrit dans sa Politique Agricole Commune et de Développement Rural. Ce programme est reconduit pour la quatrième fois consécutive (Leader I, II et +) sur la période 2007-2013.

La philosophie de Leader repose sur l'expérimentation en matière de création de nouvelles activités et sources d'emploi en milieu rural ; les initiatives soutenues devant faire preuve d'innovation et avoir un caractère pilote pour le territoire sur lequel elles prennent place.

Jusqu'alors conçu comme un Programme d'Initiative Communautaire, LEADER est désormais intégré au deuxième pilier de la Politique Agricole Commune au travers du Fonds Européen Agricole et de Développement Rural (FEADER). Il en constitue le quatrième axe, dit « axe méthodologique », qui doit permettre d'adapter les 3 premiers axes, quant à eux thématiques, aux spécificités des territoires.

Pour la période 2007-2013, le programme LEADER a donc été construit, au niveau national, sur la base du « Programme de Développement Rural Hexagonal » (PDRH), décliné au niveau régional en « Document Régional de Développement Rural » (DRDR).

L'autorité de Gestion du PDRH est le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche et la mise en œuvre de l'axe LEADER se fait en région sous le co-pilotage du Préfet de Région et du Président du Conseil Régional.

### Les axes du FEADER

**Axe 1 : Amélioration de la compétitivité des secteurs agricoles et forestiers**

**Axe 2 : Amélioration de l'environnement et de l'espace rural**

**Axe 3 : Qualité de vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale**

**Axe 4 : Axe méthodologique Leader**

### Ce qui ne change pas : les fondamentaux de Leader

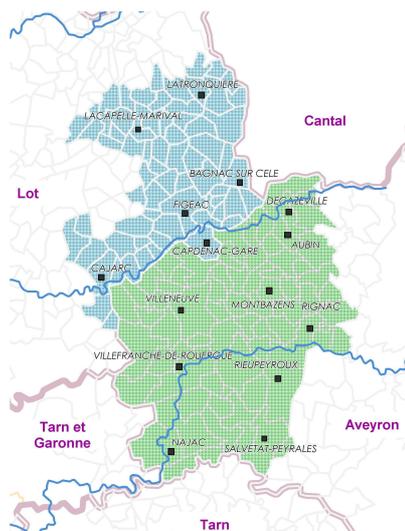
- \* Le programme s'appuie sur un ou des territoires de projets (Pays/PNR), une thématique et une structure locale de gestion et d'animation : le Groupe d'Action Locale (GAL).
- \* La stratégie de développement est adaptée au territoire, construite avec ses acteurs et articulée avec les stratégies locales (Pays, communautés de communes).
- \* La mise en œuvre s'appuie sur un partenariat local public/privé formalisé à travers un Comité de Programmation chargé d'examiner les dossiers de demande de subvention et de voter la décision d'attribution de fonds.
- \* LEADER vise à favoriser une interaction entre acteurs et projets issus de différents secteurs de l'économie territoriale.

### Les nouveautés du programme par rapport aux précédentes générations

- \* Les dispositifs d'intervention retenus par les GAL devront correspondre aux modalités définies dans les fiches mesures du DRDR
- \* LEADER interviendra obligatoirement en co-financement d'autres aides publiques selon la répartition 55% / 45% de la dépense publique totale
- \* La part des dépenses d'investissements financées dans le cadre de LEADER devra être plus importante que dans la précédente génération de programme
- \* L'articulation avec les Pays devra être renforcée, en particulier en terme d'instruction des dossiers : tous les dossiers LEADER seront examinés dans le cadre des dispositifs territoriaux de Pays
- \* L'interlocuteur privilégié des GAL pour la mise en œuvre du programme ne sera plus le CNASEA mais la DRAF et la DDEA/DDAF, le CNASEA devenant autorité de paiement

# Leader en Quercy Rouergue

PERIMETRE DU GAL QUERCY ROUERGUE



Les Pays  
Pays Rouergue Occidental  
Pays Est Quercy

0 5 10 15 20 km

## Les Instances de Pilotage

Le pilotage du programme sera assuré par le GAL Quercy Rouergue, association créée en 2002 pour mettre en œuvre le programme Leader+ et doté d'une **équipe technique** opérationnelle.

L'Association s'appuiera sur une **assemblée générale** et un **bureau** composés de membres actifs représentant les secteurs publics et privés : membres issus des collectivités locales et acteurs socio-professionnels.

Le **comité de programmation** quant à lui sera l'instance de décision qui instruira et approuvera les dossiers de demande de subvention. Il sera également constitué de membres publics et privés.

## La Stratégie et le Plan de Développement

La stratégie du futur programme Leader s'oriente aujourd'hui\* vers la priorité ciblée « **Innover et agir ensemble pour une économie durable et des services de proximité** » à travers 5 axes thématiques prioritaires pour le territoire :

\* l'**agriculture** (accueil à la ferme, diversification des activités non-

agricoles, valorisation du métier et des productions locales)

\* la ressource **forêt-bois** (gestion durable de la forêt et valorisation de la ressource bois)

\* le **tourisme** (qualification de l'hébergement collectif et de la restauration, développement de nouvelles activités touristiques durables)

\* l'**emploi** (gestion de l'organisation et des conditions de travail, soutien à la création de micro-entreprises, valorisation des métiers et emplois locaux)

\* les **services** (équipements, mise en réseau et information du public)

Par ailleurs, le **public jeune** ainsi que les **nouveaux arrivants actifs** ont été identifiés comme étant des publics cibles à privilégier à travers les actions qui seront soutenues par Leader.

\* *Le plan de développement pourra sensiblement évoluer suite aux rencontres prévues dans le cadre de la plate-forme d'appui régionale et en vue du conventionnement*

## Concrètement comment ça va marcher ?

La signature de la convention entre le Préfet de Région, GAL et le CNASEA marquera officiellement le lancement du programme. Les premiers dossiers pourront être instruits à partir de ce moment-là, soit fin 2008 / début 2009.

Les dossiers suivront le processus d'instruction ci-contre :

Si vous avez un projet ou pour toute information complémentaire contacter le :

**GAL Quercy Rouergue**  
6 avenue Bernard Fontanges  
46100 FIGEAC  
Tel: 05 65 14 08 69  
Fax: 05 65 14 05 57

